



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

OBJET : Assurer la sécurisation foncière à Madagascar.

*Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs Les Ministres,
Monsieur Le Vice-Ministre,
Messieurs Les Secrétaires d'Etat.*

Pour l'effectivité du «Velirano» relatif au renforcement de la décentralisation et de la gestion foncière, le Gouvernement a, certes, obtenu des résultats probants. Toutefois, force est de constater que la sécurisation foncière doit être davantage renforcée dans notre pays.

En effet, la possibilité d'un accès à un terrain sécurisé pour les ménages et les autres agents économiques constitue une condition indispensable de l'autosuffisance et de la souveraineté alimentaire, à la promotion de l'habitat et de l'investissement. La sécurisation foncière s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires à Madagascar et instaurera la confiance des investisseurs, mais aussi chez les paysans qui représentent la majorité de la population Malagasy. Elle amènera la quiétude et la paix sociale en ville comme à la campagne.

Il m'a été rapporté que les conflits et litiges fonciers portés devant la justice se multiplient et créent ainsi un sentiment d'insécurité pour les ménages et les autres acteurs économiques. Cette situation est aggravée, non seulement par la lenteur et la complexité des procédures judiciaires, mais aussi par des abus de pouvoir et de faits de corruption dans certains cas.

Il en est ainsi de la procédure de délivrance de certificat foncier, acte délivré par les guichets fonciers implantés au niveau des Communes, qui reconnaît un droit de propriété ayant même valeur qu'un titre foncier. Il permet ainsi au titulaire d'avoir un droit de propriété sur des terres qu'il occupe ou qu'il met en valeur.

La plupart des doléances qui m'ont été rapportées lors de mes tournées concernent surtout des faits de corruption liés à des litiges fonciers. Selon les statistiques disponibles pour cette année, seulement un tiers des dossiers en instance liés aux questions foncières devant les tribunaux ont été traités.

Je donne ainsi une instruction au Gouvernement afin de trouver des solutions adéquates, concrètes, réalistes et pérennes pour garantir une gestion foncière efficace, fiable et transparente.

En effet, notre vision pour atteindre ces objectifs doit réunir toutes les conditions indispensables afin que la sécurisation foncière soit assurée et devienne une réalité sur tout le territoire.

J'appelle ainsi tout un chacun à s'impliquer et à s'investir dans cette perspective. Nos actions doivent contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs et à la sécurisation de leurs terrains.

Dans cette optique, des actions concrètes doivent être déployées, à travers plusieurs axes, dont:

- l'accélération du règlement des litiges fonciers par les juridictions compétentes ;*
- l'amélioration de l'adaptation au contexte malagasy et l'assouplissement des procédures réglementaires et législatives applicables en matière foncière;*
- l'incitation de la population à régulariser leur situation juridique par rapport à la propriété occupée ou acquise ;*
- l'accès de la population aux différentes informations relatives au droit foncier, notamment au cadre juridique existant, face à leur méconnaissance des différentes procédures;*
- l'organisation régulière de l'ODOC (Opération Domaniale Concertée) par les Services fonciers ;*
- L'établissement des contrats de performance pour les Circonscriptions Domaniales et les guichets fonciers ;*
- la promotion de la digitalisation dans la gestion foncière ;*
- la multiplication des guichets fonciers décentralisés ;*
- la formation et la responsabilisation des autorités locales jusqu'au niveau des fokontany sur les mesures de prévention en amont des conflits fonciers (application des lois, défense objective des intérêts de leurs administrés)*

Monsieur Le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, étant un problème transversal, impliquant plusieurs départements ministériels, je vous exhorte à prendre vos responsabilités correspondantes à vos missions respectives, pour assurer la sécurisation foncière qui aura des impacts tangibles sur le plan économique et social, environnemental et institutionnel. Elle doit être un des leviers de l'émergence de Madagascar en améliorant grandement la gouvernance par la réalisation du Velirano pour une justice équitable et une lutte contre la corruption efficace.

J'appelle tout particulièrement les deux ministères concernés directement par le fléau des litiges fonciers, à savoir le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Aménagement du territoire et des Services fonciers à mettre tout en œuvre pour avancer des solutions efficaces afin de veiller au respect de l'Etat de droit, mais aussi et surtout pour restaurer la confiance de la population envers la Justice. Pour ma part, je reste convaincu que la mise en place du tribunal spécial foncier constituerait une alternative pour résoudre la lenteur administrative et renforcer la lutte contre la corruption.

Je vous invite ainsi à vous impliquer dans tout le processus, notamment par votre participation active et effective au Colloque National sur le foncier qui se tiendra à Antananarivo les 8, 9 et 10 juin prochain. Nous devons apporter les solutions et résoudre définitivement tous les problèmes et obstacles identifiés et trouver ainsi les voies idoines pour la sécurisation foncière.

Fait ce 25 mai 2022

Le Président de la République
Andry RAJOELINA